



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 FEVRIER 2020**

Le vingt février deux mille vingt, sur convocation en date du 14 février 2020, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques Dalibert, Maire.

Présents : Angélique Duval-Hochet, René Leyoudec, Soizic Leroux, Michel Guillard, Nathalie Flauraud, Michel Gilquin, Anne-Cécile Ségaud, Jean-Claude Bonhomme, Françoise Bouttefort, Samuel Claude, Magali Girard, Vincent Guichard, Daniel Lecomte, Emmanuel Lemercier, Elodie Sabathier

Pouvoirs : André Gauthier a donné pouvoir à Michel Guillard  
Cécile Defebvre a donné pouvoir à Anne-Cécile Ségaud  
Adeline Deschamps a donné pouvoir à Nathalie Flauraud  
Alain Gail a donné pouvoir à René Leyoudec  
Sandra Puillandre a donné pouvoir à Magali Girard  
Virginie Rolland a donné pouvoir à Elodie Sabathier

Absent : Ludovic Fouquet

Michel Gilquin est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C. G.C.T

## **1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 12 DECEMBRE 2019**

Madame Flauraud remarque un mot manquant « lieu » page 1. Après ajout de cette remarque, le procès-verbal est approuvé par 17 voix pour et 5 abstentions.

## **2 – ADMINISTRATION**

### **2.1 – Lotissement Chapeau aux Moines – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de contrat « Obligations réelles environnementales » (ORE) au titre des mesures compensatoires** (Angélique DUVAL-HOCHET)

Madame Duval-Hochet rappelle que le Conseil Municipal du 31 mai 2018 a attribué la concession du lotissement du Chapeau aux Moines à Loire-Atlantique Développement et le Conseil Municipal du 12 décembre 2019 a validé l'avenant n°1.

Pour rappel, il a été identifié sur le site du projet plusieurs espèces protégées (oiseaux et chauve-souris) nécessitant la mise en œuvre de mesures compensatoires pour recréer l'espace d'habitation des espèces identifiées.

Deux sites semblent aujourd'hui propices et nécessitent des investigations plus poussées, pour mettre en place ensuite un contrat « Obligations réelles environnementales » : site de la Pelletrie et La Géraudais / Bas Matz. Une observation est en cours et se poursuivra jusqu'au printemps pour le choix final du site de compensation retenu.

Loire-Atlantique Développement propose une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans ce cadre de mesures compensatoires, notamment sur l'accompagnement foncier de la problématique. Cette mission est complémentaire au traité de concession initial et fait l'objet de la proposition jointe à la présente note. La proposition financière finale prendra en considération le nombre de propriétaires et d'exploitants réellement rencontrés.

Monsieur Lemerrier demande s'il sera nécessaire d'acquérir l'ensemble du foncier identifié : le périmètre proposé par Loire-Atlantique Développement est « large » aujourd'hui et sera resserré lors du choix du site définitif.

Monsieur Lemerrier demande l'impact sur le calendrier de l'opération : les travaux du lotissement ne débuteront pas avant une année.

Monsieur Bonhomme arrive à 20h20, avant le vote sur ce point.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le principe d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de Loire-Atlantique Développement pour la mise en place de contrat « Obligations réelles environnementales » (ORE) pour l'aménagement du lotissement du Chapeau aux Moines
- Approuve les deux tranches proposées (tranche ferme et tranche optionnelle) pour un montant maximum de 17 680 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents proposés par Loire-Atlantique développement et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

## **2.2 – Citystade – attribution du marché de travaux et demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire** (Michel GUILLARD)

Monsieur Guillard indique que, suite aux délibérations de février 2019 sur le lancement du marché de travaux et d'octobre 2019 sur la validation de l'emplacement du city-stade, le marché de travaux a été lancé le 16 janvier 2020, avec l'appui du cabinet BCG-Géomètres, maître d'œuvre.

Six offres ont été reçues à la date limite du 7 février : 2 offres pour le lot 1 concernant les travaux de terrassement et de création d'une plateforme et 4 offres pour le lot 2 concernant les travaux d'aménagement du terrain multisports.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le jeudi 13 février 2020 et a proposé de retenir les offres suivantes

### Lot 1

Deux entreprises ont présenté une offre : Eiffage routes et Charier routes.

**LOT 1 - TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET DE CRÉATION D'UNE PLATE FORME  
POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS**

**SYNTHÈSE ANALYSE DES OFFRES - SOLUTION DE BASE + PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES  
ÉVENTUELLES RETENUES**

		Coefficient de pondération	EIFFAGE ROUTES		CHARIER ROUTE	
			Note	Note pondérée	Note	Note pondérée
Prix des prestations	Prix solution de base (Estimation Solution de Base = 55 725,00 € HT)		48 044,80 €		56 370,70 €	
	%/estimation ( solution de base)		-27,75%		-15,23%	
	PSE 1: RÉALISATION D'UN ENGAZONNEMENT TRADITIONNEL		3 330,00 €		5 180,00 €	
	Prix SB + PSE		51 374,80 €		61 550,70 €	
	note/10	50%	10,00	5,00	8,52	4,26
Valeur technique	note/10	50%	10	5	7,9	3,95
TOTAL EN POINTS/10				10,00		8,21
Classement définitif				1		2

Il est proposé de retenir l'entreprise Eiffage routes pour une solution de base de 48 044.80 € HT (prix de la solution de base inférieur à l'estimation), avec l'option 1 concernant l'engazonnement de la plateforme de 3 330 € HT, pour un total de 51 374, 80 € HT.

Lot 2

Quatre entreprises ont présenté une offre : Sport Nature, Camma Sport, Effivert Sport et Sport et Développement Urbain.

**LOT 2 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS**

**SYNTHÈSE ANALYSE DES OFFRES - SOLUTION DE BASE + PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES ÉVENTUELLES RETENUES**

		Coefficient de pondération	SPORT NATURE		CAMMA SPORT		EFFIVERT SPORT		SPORT ET DEVELOPPEMENT URBAIN	
			Note	Note pondérée	Note	Note pondérée	Note	Note pondérée	Note	Note pondérée
Estimation Solution de Base = 35 000,00 €HT										
Prix des prestations	prix solution de base		32 647,40 €		30 075,00 €		29 970,00 €		34 881,58 €	
	%/estimation ( solution de base)		-6,72%		-14,07%		-14,37%		-0,34%	
	PSE 3: Pose de quatre panneaux de basket à l'intérieur du terrain coté palésade		3 645,60 €		2 600,00 €		3 360,00 €		3 130,07 €	
	PSE6: Pose d'un revêtement en gazon synthétique		8 294,84 €		6 775,00 €		9 050,00 €		6 496,00 €	
	Prix SB + PSE RETENUES		44 587,84 €		39 450,00 €		42 380,00 €		44 507,65 €	
note/10	50%	8,85	4,42	10,00	5,00	9,31	4,65	8,86	4,43	
Valeur technique	note/10	50%	9,4	4,7	8,15	4,075	8,15	4,075	5,2	2,6
TOTAL EN POINTS/10				9,12		9,08		8,73		7,03
Classement définitif				1		2		3		4

Il est proposé de retenir l'entreprise Sport Nature pour une solution de base de 32 647.40 € HT, avec l'option 3 (pose de 4 panneaux de basket à l'intérieur du terrain côté palissade) de 3 645.60 € HT et l'option 6 (pose d'un revêtement en gazon synthétique) de 8 294.84 € HT, pour un total de 44 587.84 € HT. Ce prix est inférieur à l'estimation du maître d'œuvre.

Au total, les travaux engagés s'élèvent à 96 015,84 € HT.

Madame Girard demande si un engazonnement est prévu sur la plateforme, ce que confirme Monsieur Guillard. Madame Segaud demande les dimensions du terrain multisports qui sont de 20m par 30m. Monsieur le Maire demande une précision sur le calendrier : les travaux de terrassement doivent débuter entre mi-mars et fin mars.

Pour ce projet, la commune souhaite solliciter la subvention de la Région Pays de la Loire au titre du Contrat Territoires - Région 2016-2020 d'un montant de 47 890 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide l'attribution du marché de travaux :
  - o Pour le lot 1 « Travaux de terrassement et de création d'une plateforme pour l'aménagement d'un terrain multisports » : l'entreprise Eiffage routes pour une solution de base de 48 044.80 € HT, avec l'option 1 concernant l'engazonnement de la plateforme de 3 330 € HT, pour un total de 51 374, 80 € HT.
  - o Pour le lot 2 « Aménagement d'un terrain multisports » : l'entreprise Sport Nature pour une solution de base de 32 647.40 € HT, avec l'option 3 (pose de 4 panneaux de basket à l'intérieur du terrain côté palissade) de 3 645.60 € HT et l'option 6 (pose d'un revêtement en gazon synthétique) de 8 294.84 € HT, pour un total de 44 587.84 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de la Région Pays de la Loire au titre du Contrat Territoires-Région 2016-2020 d'un montant de 47 890 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre du marché de travaux et de cette demande de subvention.

### **2.3 – Intégration de parcelles du domaine privé communal dans le domaine public**

Monsieur Leyoudec indique que plusieurs parcelles du domaine privé communal comportent aujourd'hui des portions de voirie, de trottoirs ou de parking, qui justifient leur classement dans le domaine public communal.

Les parcelles concernées sont :

- Sur la Haute Chapelle :
  - o Chemin CE n°163 – parcelle ZA46 de 8460 m<sup>2</sup> / 858.45 m linéaire
  - o Chemin CE n°161 – parcelle ZA41 de 4170 m<sup>2</sup> / 339.95 m linéaire
  - o Parcelle ZA39 de 250 m<sup>2</sup> / 86.33 m linéaire
  - o Chemin CE n°165 – parcelle ZA83 de 6950 m<sup>2</sup> / 701.01 m linéaire
  - o Parcelle ZA74 de 2040 m<sup>2</sup> - 192.4 m linéaire
  - o Rue de la Haie Davy – parcelle ZC32 de 1640 m<sup>2</sup> - 174.76 m linéaire
- Rue du Chapeau aux Moines et lotissement Chapeau aux Moines 1 – 367 .81 m linéaire de voirie

- Parcelle C3080 de 668 m<sup>2</sup>
- Parcelle C3083 de 56 m<sup>2</sup>
- Parcelle C3088 de 59 m<sup>2</sup>
- Parcelle C3090 de 15 m<sup>2</sup>
- Parcelle ZH 133 de 5739 m<sup>2</sup>
- Rue du Moulin : parcelles C2072 de 341 m<sup>2</sup> et C2647 de 204 m<sup>2</sup> - 94.26 m linéaire
- Chemin des écoles : parcelle C2865 de 375 m<sup>2</sup> - 39.44 m linéaire
- Impasse du Pré de la Forge : parcelles C2765 (76 m<sup>2</sup>), C2763 (80 m<sup>2</sup>) et C2759 (384 m<sup>2</sup>) pour 59.56 m linéaire
- Impasse Géraud : parcelle C2402 de 716 m<sup>2</sup> - 87.37 m linéaire
- Chemin des Violais : parcelle C2514 de 195 m<sup>2</sup> - pas de voirie
- Le Pré Jodic :
  - Parcelle C2319 de 602 m<sup>2</sup> - 65.99 m linéaire
  - Parcelle C2322 de 546 m<sup>2</sup> - 74.29 m linéaire
  - Parcelle C2512 de 970 m<sup>2</sup> - 113.03 m linéaire
  - Parcelle C2511 de 628 m<sup>2</sup>
  - Parcelle C2515
- Impasse des Grandes Houssines : parcelles ZI 97 (508 m<sup>2</sup>), ZI92 (657 m<sup>2</sup>), ZI85 (40 m<sup>2</sup>) et ZI105 (19m<sup>2</sup>) – 82.16 m linéaire

Monsieur le Maire précise que l'ajout de ces mètres linéaire de voirie permet d'augmenter certaines dotations, comme la dotation globale de fonctionnement.

Un travail de recensement est en cours à l'échelle de la commune, il y a d'autres secteurs concernés comme la Haulais.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Procède au classement dans le domaine public communal des parcelles ZA46, ZA41, ZA39, ZA83, ZA74, ZC32, C3080, C3083, C3088, C3090, ZH133, C2072, C2647, C2865, C2765, C2763, C2759, C2402, C2514, C2319, C2322, C2512, C2511, C2515, ZI97, ZI92, ZI85 et ZI105
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce classement dans le domaine public communal.

#### **2.4 – Convention de tréfonds pour la parcelle ZK 149 – 6 route de Véraç**

Monsieur le Maire présente le projet de convention de servitude de tréfonds avec Monsieur Jean-Paul JAGU, concernant la parcelle ZK 149 située 6 route de Véraç. Il s'agit d'une régularisation du plan cadastral suite à une modification de la voirie et de l'établissement d'une convention de servitude de tréfonds pour le ruissellement des eaux pluviales. Après plusieurs échanges, il est apparu une volonté commune d'acter la présence d'une canalisation sur la parcelle concernée.

Monsieur Gilquin demande ce qui est prévu en cas de travaux. La convention prévoit qu'il est possible de réaliser des travaux, avec remise en état de la canalisation endommagée, sans que le propriétaire puisse s'y opposer.

Cette convention sera également transmise à l'office notarial pour sa réitération par un acte authentique puis enregistrée et publiée au bureau des hypothèques.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la convention de servitude de tréfonds concernant la parcelle ZK 149

- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre (itération par notaire, publication aux hypothèques...).

### **3 – RESSOURCES HUMAINES**

#### **3.1 – RIFSEEP**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal du 17 octobre 2019 a approuvé de nouvelles dispositions concernant le régime indemnitaire des agents, avec la mise en place de deux primes : l'Indemnité de Fonctions, Sujétions et Expertises (IFSE) et le Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

Le contrôle de légalité a considéré que la délibération proposée était entachée d'illégalité, car les dispositions concernant le maintien du traitement en cas de congé longue maladie et congé longue durée étaient plus favorables que les mesures applicables aux fonctionnaires d'Etat. Il est donc nécessaire de présenter une nouvelle délibération qui précise que les primes suivront le traitement.

Le Comité technique a été saisi de nouveau le 10 février 2020 et a rendu un nouvel avis défavorable.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve la mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) selon les modalités précisées ci-dessus pour l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et pour le complément indemnitaire annuel (CIA)
- Décide que la présente délibération annule et remplace la délibération précédente n°2019/65 prise le 21 octobre 2019
- Autorise Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de la prime dans le respect des principes définis ci-dessus
- Décide de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime
- Décide de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **3.2 – Taux d'avancement de grade**

Monsieur le Maire rappelle qu'il revient aux assemblées délibérantes de déterminer pour chaque grade d'avancement un ratio applicable à l'effectif des agents remplissant les conditions d'accès au nouveau grade.

La précédente délibération en vigueur dans la collectivité datait de 2009 au titre de l'année 2009 uniquement. Il est donc aujourd'hui nécessaire de la mettre à jour et de préciser que le taux adopté est sans limitation de durée.

Pour rappel, la délibération fixe un taux maximal du nombre d'agents pouvant être promus mais n'oblige pas l'autorité territoriale à nommer d'office les agents concernés. Les dossiers individuels sont ensuite présentés à la Commission Administrative Paritaire pour approbation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** un ratio de 100% pour toutes les catégories A, B et C, toutes les filières et tous les grades à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 sans limitation de durée.

## **4 – FINANCES**

### **4.1 – Subventions et participations 2020**

Monsieur Gilquin présente les subventions et participations 2020 :

<b>SUBVENTIONS</b>	<b>2020</b>
Vibrason	5 000,00 €
Ludothèque	104,00 €
<b>Associations d'aide à domicile</b>	
ADAR	500,00 €
ADT	300,00 €
<b>Associations d'aide à la personne</b>	
Don du sang	104,00 €
ADAPEI	104,00 €
Alcool assistance	104,00 €
FNATH	104,00 €
Accueil Fraternel	104,00 €
Vacances et Familles 44	104,00 €
<b>Amicales</b>	
Pompiers Campbon	104,00 €
Pompiers Savenay	104,00 €
UNC	104,00 €
Asso musée de Chateaubriand	104,00 €
<b>Divers Associations Locales</b>	
Terre d'Avenir	104,00 €
<b>Associations Caritatives</b>	
Croix Rouge	255,00 €
Les Eaux Vives	202,00 €
Restos du Coeur	255,00 €
Secours Catholique	104,00 €
<b>Associations Sportives</b>	
UACS Athlétisme	104,00 €
UFDC Basket	1 000,00 €
Foot Ball	1 500,00 €
Cyclo USCL	300,00 €
<b>Divers Associations</b>	
CIDFF	104,00 €
Prevention routière	104,00 €
<b>Sous Total</b>	<b>10 976,00 €</b>

<b>PARTICIPATIONS</b>	<b>2020</b>
CCAS	5 000,00 €

Sous-total 1	5 000,00 €
SDIS 44	67 000,00 €
Sous-total 2	67 000,00 €
Animation sportive départementale	2 165.80 €
Association sportive cantonale	300,00 €
Fondation du patrimoine	160,00 €
Syndicat Grande Brière	928,20 €
Association des maires de l'Ouest	60,00 €
Association des maires 44	798,25 €
Bruded	928,20 €
CAUE	160,00 €
Fonds Solidarité Logement	263.65 €
Sous total 3	5 764.10 €
Total de 1 à 3	77 764.10 €

Madame Girard demande pourquoi les montants de l'ADICLA et de l'animation sportive départementale sont arrondis. Monsieur Gilquin explique que les demandes de participations ne sont encore arrivées en mairie, ce qui explique les chiffres présentés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 19 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, approuve les subventions et participations 2020.

#### **4.2 – Participation 2020 frais de fonctionnement des écoles** (Michel GILQUIN)

Monsieur Gilquin indique, qu'il est attribué chaque année une somme par élève, résidant à La Chapelle-Launay, pour les fournitures scolaires, les sorties et l'arbre de Noël de chacune des deux écoles de la commune.

Il est proposé d'élargir le versement des fournitures scolaires aux élèves inscrits résidents hors commune, uniquement pour l'Ecole Jules Verne.

Il est proposé de valider la participation communale unitaire aux frais scolaires suivants :

	2019	2020
Fournitures scolaires :	51,21 €	51,72 €
Arbre de Noël :	8,42 €	8,50 €
Sorties Scolaires	11,00 €	11,11€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à 20 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, valide l'attribution des montants unitaires proposés pour l'année scolaire 2020 et les modalités de versement proposées, en fonction des effectifs des écoles Jules Verne et Sainte-Thérèse.

#### **4.3 – Tarifs communaux 2020**



Monsieur Gilquin présente les tarifs communaux proposés pour 2020, avec une augmentation de 1% par rapport à 2019.

#### 1/ Tarifs des locations de salle

- Pour la salle des Aulnes

Salle des Aulnes	Tarifs commune	Tarifs hors commune
Préparation salle (18h la veille et 12h le lendemain maxi)	46,5 €	98 €
Journée	336 €	536 €
Vin d'honneur	126,5 €	246 €
Réunion	141 €	278 €
Location post sépulture	66 €	125.50 €

- Pour la salle de la Vallée

Salle de la Vallée	Tarifs commune	Tarifs hors commune
Journée	246 €	536 €
Réunion	141 €	278 €
Théâtre	338,50 €	485 €
Soirée chants	338,50 €	485 €

- Pour la salle de la Chesnaie

Salle de la Vallée	Tarifs commune	Tarifs hors commune
Journée	246 €	485 €
Vin d'honneur	126,50 €	246 €
Réunion	141 €	278 €
Location post sépulture	66 €	125.50 €

- Pour la Chapelle St Joseph, 26 € pour le week-end et 59,50 € pour la semaine. La gratuité est possible pour une exposition (sous conditions)

#### 2/ Autres tarifs

- Concession de cimetière
  - o 15 ans : 74.50 €
  - o 30 ans : 142,50 €
  - o Columbarium + plaque pour 15 ans : 490 €
- Droit de place
  - o Vendeur ambulant – le m<sup>2</sup> mensuel pour 4 stationnements : 15,50 €
  - o Vendeur ambulant – le m<sup>2</sup> : 222 €
  - o Emplacement ponctuel : 26 €
  - o Terrasse sur voie publique mobile par m<sup>2</sup> : 19,50 €
  - o Terrasse sur voie publique fixe par m<sup>2</sup> : 23,50 €
  - o Cirque : 26 €
  - o Stationnement taxi : 374 €
  - o Stationnement gens du voyage / jour (caravane ou camping-car) : 6 €
- Frais de capture d'animaux en divagation
  - o Frais de capture : 38,50 €

- Frais de nourriture par jour : 12,50 €
- Amende : 101 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à 21 voix pour et 1 voix contre, valide les tarifs communaux 2020 pour les locations de salle, les concessions de cimetière, les droits de place et les frais de capture d'animaux en divagation, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020.

## **5 – INFORMATIONS**

### **5.1 – Plan Local d'Urbanisme**

Madame Duval-Hochet indique qu'un rendez-vous est prévu avec le cabinet Cittanova pour faire le point et mettre à jour les documents, notamment le PADD. Le groupe technique élargi du PLU sera invité à cette rencontre, avec possibilité de présence d'une personne du groupe de l'opposition.

### **5.2 – Salle Capello Jeunes**

Monsieur Guillard précise que le bungalow initial acheté à la commune de Bouée par la CCES s'avère trop petit et qu'une négociation est en cours pour un agrandissement et un bâtiment final de 110 m<sup>2</sup> environ.

Madame Sabathier demande la surface actuelle du bâtiment, qui est de 90 m<sup>2</sup>.

Monsieur Gilquin demande si la commune pourra utiliser certains espaces pour des réunions d'associations par exemple. Monsieur Guillard précise que rien n'est défini aujourd'hui mais qu'il faut prévoir une mutualisation éventuelle au budget, qui serait bénéfique tant pour la CCES que pour la commune.

### **5.3 – Acquisition maison Ayala**

La maison Ayala a été acquise par la commune le mercredi 19 février.

### **5.4 – Elections**

Il est rappelé aux différents élus de penser à s'inscrire pour tenir les bureaux de vote.

## **6 – QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Lemerrier demande à quel moment le budget sera voté. Monsieur le Maire indique que le vote du budget sera voté par la nouvelle équipe municipale avant le 30 avril 2020.

Monsieur le Maire invite les élus à prendre la parole en cette fin de mandat et au terme du dernier conseil municipal de la mandature. Monsieur Guillard indique que le rôle d'adjoint est exigeant et chronophage mais très enrichissant. Monsieur le Maire précise que c'est la fin du 57<sup>ème</sup> conseil de la mandature. Il remercie l'ensemble des conseillers municipaux qui ont œuvré dans l'intérêt général et remarque que beaucoup de décisions ont été prises à la majorité. Il remercie également le personnel municipal et l'équipe municipale majoritaire pour avoir mené à bien ses projets, en particulier les adjoints qui ont animé 147 commissions et participé à 277 bureaux municipaux. Il remercie également Mesdames Ségaud et Flauraud et Messieurs Gilquin et Gail pour leur participation active aux travaux de la CCES.

La séance est levée à 21h30.